



EDITORIAL

Sociétés ouvertes ou sociétés fermées ? L'Union soviétique, les pays du bloc de l'Est ont longtemps figuré parmi les dernières, cette situation découlant en droite ligne d'une économie planifiée. Si l'économie a changé, l'ouverture reste timide et en tout cas, problématique. La présente Lettre en atteste en dressant l'état des lieux des libertés. Liberté d'expression d'abord, mise à mal à la fois par un lourd conformisme ambiant, des alliances entre Eglises et Etat, la mainmise sur les moyens d'information de masse. La liberté d'organisation est à la même enseigne, ce dont témoignent les difficultés – voire les actes de terreur – que subissent trop souvent les acteurs de ce qu'il est convenu d'appeler la société civile. Parmi eux, les associations féministes, selon une logique tendancielle qu'on pourrait résumer par : à société fermés, femmes enfermés. A contrario, l'émergence de ces mouvements – quelles que soient les formes d'intervention, parfois surprenantes, qu'ils adoptent – atteste d'un « désir d'être » en même temps que de la vigueur des tensions liberticides. L'issue n'est évidemment pas écrite à l'avance et elle mérite toute notre attention et notre solidarité. A suivre, donc.

E.T.

SOMMAIRE

Editorial	1
Libertés sous tensions	2
Entretien avec Alexei Prokoviev	5
Russie, Ukraine : la « nouvelle vague féministe »	7
La liberté d'expression en Russie	9
Lire	12

Libertés sous tensions

La liberté d'expression va mal dans certains pays de l'Europe de l'Est. La Russie a tenu l'actualité dans le domaine durant ces derniers mois. Mais la plupart des éléments rapportés de l'Ukraine, du Belarus ou de la Hongrie sont loin d'être prometteurs en termes de plein respect des droits fondamentaux des citoyens.

La récente condamnation dans des conditions scandaleuses à deux années de camp des trois membres du groupe féministe de musique punk, Pussy Riot, est significative et symbolique de la répression grandissante de toute forme de contestation en Russie. Les Pussy Riot ont été arrêtées pour la participation, le 21 février, dans la cathédrale du Christ Sauveur à Moscou, à une prière punk intitulée « Sainte Vierge chasse Poutine » et accusées de « vandalisme aggravé, d'incitation à la haine religieuse et de sabotage des valeurs et du fondement spirituel du pays ». Cette affaire a été l'objet de nombreuses mobilisations organisées dans plusieurs villes européennes, y compris en Russie et à Paris à l'initiative notamment d'Amnesty international, de la FIDH, de la LDH française. Si les juges russes ont condamné les deux parmi les trois femmes en vertu de l'article pénalisant le vandalisme, ils auront bientôt un nouvel outil de répression à leur disposition : l'article 243 pénalisant le blasphème. En effet, le 25 septembre la Douma a adopté avec le vote de tous les partis présents à l'assemblée un appel au pouvoir pour « la défense des sentiments religieux des croyants » : « Les assassinats des leaders religieux, la violence contre les croyants, la

destruction des temples, des actes de vandalisme blasphématoire, le vandalisme dans les cimetières, les slogans blasphématoires – le but de ces actes est la destruction des fondements de plusieurs siècles de la Russie, de discréditer les valeurs traditionnelles et la mise en cause de la souveraineté du pays. La Douma condamne définitivement ces actes criminels et considère qu'il est nécessaire de s'opposer fortement aux forces destructrices qui exaltent l'extrémisme antireligieux, le vandalisme et la propagation de la haine contre l'Eglise orthodoxe russe et autres organisations religieuses ». Par conséquent, le code pénal sera prochainement doté d'un nouvel article qui prévoit des peines allant jusqu'à cinq années de camp de travail.

Les médias muselés

En Ukraine, la chaîne de télévision TVi, s'est vue accusée de malversations financières. Ce type d'accusation est bien connu dans les ex-pays du bloc soviétique pour museler des expressions de l'opposition politique ou de certaines entreprises « mal vues » du pouvoir. Et TVI est la télévision la plus indépendante du pays et la plus critique à l'égard du président Victor Ianoukovitch.

D'autres chaînes appartiennent aux oligarques du système étroitement liés au pouvoir. Déjà en début de la présidence de Ianoukovitch, TVi s'est vu retirer la licence de diffusion, ce qui n'a pas empêché la chaîne de continuer à diffuser par satellite et par câble. Aujourd'hui, en signe de protestation, elle diffuse en direct l'inspection de ses locaux par des agents du Trésor public.

Les médias hongrois connaissent également des répressions. Cet été, le Conseil médiatique, mis en place par la loi liberticide sur les médias entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 et composé uniquement de fidèles du Premier ministre conservateur, Viktor Orban, a exclu la radio d'opposition Klubradio de l'appel d'offres pour la fréquence qu'elle avait pourtant remportée plus tôt. Human Rights Watch a alerté l'Union européenne de cette atteinte à la liberté de la presse en demandant des mesures pour l'assurer en Hongrie. Mais Klubradio n'est que la partie visible de l'iceberg, car d'autres médias et journaux d'opposition de gauche connaissent de réelles difficultés à exercer librement.

Le Belarus quant à lui est l'un des pays qui excellent dans la répression des journalistes. Andrzej Poczobut,

correspondant du journal polonais « Gazeta Wyborcza » au Belarus, a été arrêté par les services de police et accusé de diffamation contre le président Loukachenko après avoir publié des articles sur les portails web de Karta 97 et Bieloruss Partizan, deux espaces web d'opposition politique. Après neuf jours de privation de liberté, il a été libéré en attendant d'un procès avec une interdiction de quitter la ville de Grodno. Ce n'est pas la première fois que Poczobut est arrêté : auteur des articles dans le journal polonais sur la désastreuse situation politique en Belarus, sur le manque total de liberté d'expression dans ce pays ou encore sur la répression contre Ales Bialiatski, il a été condamné en juillet 2011 à trois ans de prison. Le journaliste a passé plus de quatre-vingt jours en prison et a reçu le soutien d'Amnesty International, de l'association de défense des droits de l'Homme Centre Viasna, des autorités de l'Union européenne comme de Catherine Ashton, chef de la diplomatie européenne ou de Jerzy Buzek, président du Parlement européen.

La liberté d'expression des journalistes continue à être problématique en Russie. Alors que le 7 octobre la FIDH en partenariat avec la LDH française et la mairie de Montreuil célébraient le sixième anniversaire de l'assassinat d'Anna Politkovskaya, d'autres journalistes continuent à faire face à des menaces réelles. Elena Milashina, une journaliste russe du même journal indépendant « Novaya Gazeta » et militante des droits de l'Homme, a été en avril 2012 victime d'un violent passage à tabac à son domicile. Effectuant des reportages

sur les violations des droits dans la région du Caucase du Nord et en Tchétchénie, Elena Milashina a entamé notamment une enquête indépendante sur l'assassinat de Natalia Estemirova, une militante tchétchène des droits de l'Homme assassinée en 2009 avec qui travaillait la journaliste. Au cours des dernières années, Elena Milashina a reçu de nombreuses menaces liées à son activité journalistique. Les autorités russes se sont engagées à mener une enquête complète et impartiale sur l'agression commise contre Elena Milashina.

Internet contrôlé

Toujours en Russie, un projet de loi a été présenté début juin sur la création d'une liste noire des sites Internet interdits ou présentant des contenus « inappropriés ». Les défenseurs de la loi prétendent qu'elle permettra de lutter contre les contenus incitant à la haine ou pornographiques. Les détracteurs croient qu'il s'agit d'une tentative de faire taire l'opposition et de censurer Internet. La loi permettrait d'élargir la catégorie déjà assez floue définissant les contenus nuisibles et non appropriés. La définition actuelle a déjà permis d'accuser le site internet comprat.ru publiant des informations sur l'état de la corruption en Russie d'avoir publié des contenus considérés comme non appropriés. Le projet de la loi a été critiqué par le Conseil du développement de la société civile et des droits de l'Homme auprès du président de la Fédération de Russie ainsi que par les fournisseurs d'Internet. De même, la version russe de Wikipedia a fermé ses pages en juillet cette année en signe de protestation.

En Belarus, les nouvelles mesures de contrôle de la toile sont entrées en vigueur le 6 janvier dernier, visant à la fois le contrôle des internautes et la restriction des sites étrangers. Les sociétés et les fournisseurs d'accès collectif à Internet doivent désormais identifier leurs clients et les services octroyés afin de pouvoir transmettre ces informations à la police ou à d'autres services étatiques. Ces mesures font suite à un décret du président Alexandre Loukachenko du 1^{er} février 2010 dénoncé notamment par Reporters sans frontières comme établissant « un contrôle étendu des contenus sur Internet ». Ces mesures contribuent à diminuer encore plus l'accès à une information libre dans un pays où aucune radio ou télévision libre n'existe et où plus de 45% de la population cherche l'information indépendante sur Internet.

L'opposition politique et la société civile sous surveillance

En Belarus, les mouvements d'opposition sont systématiquement réprimés. Depuis le 19 décembre 2010, date à laquelle des dizaines de milliers de personnes ont protesté dans les rues de Minsk contre la falsification des résultats de l'élection présidentielle, les services secrets contrôlent en permanence toutes les personnes liées à l'opposition. Plus récemment, en février cette année, Pavel Vinogradov, leader d'un des mouvements d'opposition de jeunes « Dis la vérité ! » a passé une dizaine de jours dans une maison d'arrêt pour avoir organisé à côté du siège de la mairie de Minsk la « protestation de poupées » qui tenaient des slogans demandant

l'arrêt de la répression et la libération des prisonniers politiques. L'usage des jouets a récemment fait le tour de la presse européenne : une agence de communication suédoise a largué un millier d'ours en peluche au-dessus de Minsk avec des slogans dénonçant les violations des droits de l'Homme et de la liberté d'expression dans cet ex-pays soviétique. Si cette action a totalement échappée à la surveillance aérienne de l'Etat bélarusse, elle n'est pas passée inaperçue chez les militants des droits de l'Homme. Anton Suriapin, étudiant en troisième année de journalisme, a publié sur son blog des photos des ours ce qui a provoqué son arrestation par des services secrets. Les médias de propagande ont tout de suite réagi : Vadim Gigin rédacteur en chef de la « Bieloruskaïa Dumka », journal publié par l'administration de Loukachenko, déclarait qu'« il faut casser la gueule aux journalistes indépendants ».

Un autre incident, des plus inquiétants, a eu lieu en août cette année dans l'une des plus dures prisons de Belarus : la colonie pénitentiaire de Glubokoe. Le 28 août dernier, Zmitser Dachkevitch, prisonnier d'opinion au Belarus, a été condamné à un an de prison de plus pour avoir supposément violé le règlement carcéral après une audience qui s'est tenue à huis clos. En vertu de l'article 411 du Code pénal (« désobéissance délibérée à l'administration de l'institution correctionnelle »), ce militant du mouvement de jeunes « Front de jeunesse » a été condamné à un an d'emprisonnement supplémentaire. « Ce verdict sans précédent signifie que bien-

tôt d'autres prisonniers politiques peuvent s'attendre à la prolongation de leurs peine d'emprisonnement » déclare Valery Levanievski, ancien prisonnier politique.

En Russie, le parti au pouvoir, Russie unie, a été à l'origine d'un projet de loi visant à museler les associations et à affaiblir considérablement leurs moyens d'action sur le territoire de la Fédération de Russie. Sont visées les « associations publiques » et les « organisations non commerciales ». Qualifiées d'« agents de l'étranger » en raison de leurs financements provenant de sources externes, les ONG seraient mises sous l'étroite surveillance par un « organisme agréé ». Cette nouvelle disposition introduit des sanctions y compris au niveau du droit pénal : deux ans d'emprisonnement ou des peines de rééducation par le travail pour des personnes ayant manqué à leurs obligations alors qu'elles exerçaient comme « agents de l'étranger ». Les rapporteurs spéciaux des Nations unies sur le droit de réunion et d'association pacifiques, sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme, sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ont instamment invité les membres de la Douma à ne pas voter le texte sur les ONG, soulignant qu'il aurait des effets négatifs sur la société civile en Russie. La FIDH, l'Organisation mondiale contre la torture et l'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme ont protesté contre cette disposition législative. Le projet a été voté le 17 juillet.

Sources : Gazeta Wyborcza, FIDH, HRW

Résolution du Parlement européen du 13 septembre 2012 sur l'usage politique de la justice en Russie

Le Parlement européen

■ est d'avis que la Russie, en tant que membre du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, devrait remplir les obligations qu'elle a souscrites (...);

■ invite les autorités russes à traduire en justice les meurtriers d'Anna Politkovskaïa et de Natalia Estemirova ; leur demande instamment de mener une enquête indépendante et crédible dans l'affaire Magnitsky (...) et de mettre un terme à l'impunité omniprésente et à la corruption généralisée dans le pays ;

■ exprime sa profonde déception face au verdict et à la condamnation disproportionnée (...) des membres du groupe punk Pussy Riot ; constate avec inquiétude que cette affaire vient s'ajouter à la récente montée brutale dans la Fédération de Russie des intimidations et des persécutions à motifs politiques, une tendance qui nourrit de plus en plus de craintes dans l'UE (...);

■ exprime néanmoins ses préoccupations face au climat délétère pour le développement de la société civile en Russie, notamment depuis la récente adoption d'un ensemble de lois réprimant les manifestations, les associations, la diffamation ou l'internet qui contiennent des dispositions ambiguës et pourraient conduire à une application arbitraire ; rappelle aux autorités russes qu'une société moderne et prospère a besoin de reconnaître et protéger les droits individuels et collectifs de tous ses citoyens ; invite, à cet égard, les organes compétents en Russie à modifier les nouvelles lois sur les ONG de manière à protéger des persécutions politiques les associations de citoyens qui perçoivent un soutien financier de la part de Fonds étrangers de bonne réputation. (...)

Russie : le raidissement signe les difficultés du pouvoir politique

Entretien avec **Alexeï Prokopiev**, porte-parole de Russie-Libertés¹

Propos recueillis par **Ewa Tartakowsky**

Comment analysez vous les récents développements du procès des Pussy Riot ?

A Russie-Libertés, nous avons suivi en direct ce procès en lui-même assez hallucinant, en restant en contact avec notamment des avocats de Pussy Riot. Les chefs d'accusation ont été absolument extraordinaires, à savoir d'avoir offensé des croyants, alors que ce délit n'existe nulle part dans le droit russe. La Russie est un Etat laïque : l'article 14 de la Constitution russe précise bien la séparation de l'Eglise et de l'Etat ainsi que le respect des religions. La procédure également mérite qu'on s'y attarde : les avocats de la défense avaient très peu la parole ; des témoins de la défense n'ont pas été entendus ; ceux de l'accusation ont indiqué qu'ils n'étaient pas présents dans l'église du Christ Sauveur durant l'acte militant des Pussy Riot... Et puis les questions de la juge posent un véritable problème, tant elles se placent sur le terrain du religieux : « êtes-vous croyantes ? savez-vous faire le signe de la croix de manière appropriée ? êtes-vous pratiquantes ? », etc. Pourtant, la défense a dès le début argumenté qu'il s'agissait d'action politique et non religieuse. Mais quand on discute avec des avo-

cats en Russie ou avec des militants des droits de l'Homme, on s'aperçoit qu'il y a des milliers de procès de ce type en Russie. Déjà le procès de Khodorkovski était extrêmement bizarre. Il y a des procès de militants moins connus que les Pussy Riot qui se sont déroulés exactement de la même manière : la défense n'ayant pas de parole, un chef d'accusation hallucinant, les témoins de l'accusation parfois recrutés parmi les SDF et payés pour de faux témoignages... Le pire, c'est qu'on trouve souvent de faux coupables en faisant appel à des pratiques comme, dans une histoire de meurtre, de fabriquer de fausses preuves - drogues ou armes - permettant d'incriminer un pauvre type juste pour avoir un coupable et boucler l'affaire.

Comment interpréter le fait que les peines aient été « diversifiées » ?

Si l'on regarde d'un point de vue historique ce type de procès politiques, on voit que les jugements différenciés sont une pratique assez habituelle. Le but du pouvoir est de créer de la division au sein des accusés. Effectivement, la manière dont Katia Samoutsevitch a été libérée est extrêmement bizarre :

tout d'un coup elle change d'avocat, tout d'un coup apparaissent des arguments supplémentaires, à savoir qu'elle n'était pas présente dans l'église-même, ce qui justifie sa libération immédiate. Mais ce qui est extrêmement rassurant c'est que, depuis, Katia a fait le tour des médias, notamment étrangers mais aussi russes, pour dénoncer le procès et soutenir ses camarades envoyées en prisons à Perm et dans la région de Mordovie. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que Nadia Tolokonnikova, la leader du groupe, ait été envoyée en Mordavie où se trouve la prison de femmes la plus dure de Russie.

Quel en a été l'impact sur l'opinion publique russe ?

Cela varie selon le sondage et selon l'actualité. On voit une évolution de l'opinion publique durant cette affaire. Quand le happening a eu lieu, en février, l'opinion publique a été extrêmement négative. Lorsque le procès a commencé et a été médiatisé et lorsque les gens ont vu la violence avec laquelle « la justice », entre guillemets, s'attaquait à ces trois jeunes femmes, il y a eu un rééquilibrage. Si la condamnation de l'action est assez

¹ <http://russie-libertes.org>

unanime, environ 50% de la population n'approuvent ni l'accusation ni la sentence. La moitié de la population considère qu'elles avaient déjà fait six mois de prison, et que c'était bien suffisant. Mais le fait que 20-30% de la population ne condamne pas ce geste et que 50% de la population trouve que le procès est injuste constitue un signe extrêmement encourageant. Il y a dix ans cela n'aurait pas été pareil. Il y a eu un véritable changement en Russie depuis, ce qui est dû, à mon sens, notamment à la baisse de la popularité de Poutine et à la critique de plus en plus présente de l'Eglise. Cette dernière a été récemment désapprouvée par ses croyants mais aussi dans la presse russe pour ses comportements : affichage de la richesse, déclarations très conservatrices, liens très fort avec le Kremlin.

Ce procès est-il emblématique de la pratique judiciaire aujourd'hui en Russie ?

La justice est utilisée aujourd'hui pour éliminer et mettre en prison des opposants politiques, ce qu'on a constaté aussi avec le procès de Léonid Razvojaev, militant du Front de gauche en Russie. On connaissait cette pratique sous l'URSS, mais ce n'était plus le cas dans les années 1990 où il y avait eu très peu de procès politiques. Aujourd'hui, on assiste à la reprise de procès politiques...

Est-ce lié à l'élection présidentielle remportée par Vladimir Poutine ?

Bien sûr. Le pouvoir a été extrêmement surpris. Il y a eu des aler-

tes. D'abord le parti « Russie unie » n'a plus de soutien populaire en Russie ce que confirment tous les sondages indépendants, alors que c'est le parti majoritaire à la Douma. Gleb Pavlovsky, qui est un politiste proche du Kremlin et qui s'en est éloigné récemment, a dit après le 24 septembre 2011, jour du passage de témoin entre Poutine et Medvedev, qui les a vu chuter dans l'opinion, que des manifestations auraient lieu. Il a dit qu'on pouvait envisager dix mille personnes dans la rue au lendemain des élections. Le pouvoir était prêt à répondre à ce genre de manifestations mais il n'était pas prêt à répondre à des manifestations de cinquante ou cent mille personnes dans le centre ville de Moscou. Or c'est ce qui s'est produit après les élections de 2011 un peu partout en Russie, ce qui était très nouveau dans ce pays. On a vu un pouvoir qui ne savait pas quoi faire : un coup il autorise, un coup il interdit. Donc là, clairement il y a un ordre donné dans tous les domaines de la vie sociale et politique, un sérieux tour de vis. Le procès des Pussy Riot est quelque part la partie émergée de l'iceberg, en tout cas pour l'Occident, mais il est en fait le signe d'une répression généralisée. On voit aujourd'hui des gens qui affichent des slogans « 1937 »² ; c'est bien évidemment exagéré, et heureusement d'ailleurs, mais il y a une vraie tendance au durcissement.

Russie-Libertés a adressé aux dirigeants du Conseil de l'Europe, de l'OSCE et de l'UNHCR, une lettre ouverte « Arrêter les répressions politiques en Russie ».

Quelles sont les principales mesures que vous demandez et qu'attendez vous de l'Europe ?

Nous exigeons le respect de la Constitution russe, c'est-à-dire la liberté d'expression, le respect des droits de l'Homme, l'indépendance de la justice, la liberté politique. Plus spécifiquement, nous nous adressons aux institutions européennes en demandant à ce que la communauté internationale mette la pression sur la Russie et dénonce ses pratiques judiciaires à chaque rencontre entre les officiels européens ou internationaux avec leurs homologues russes. Nous demandons ensuite l'augmentation du budget de la Cour européenne des droits de l'Homme parce que cela reste aujourd'hui l'ultime possibilité de recours pour des citoyens russes dont les droits les plus fondamentaux ne sont pas respectés. Nous faisons également la promotion de l'adoption de la liste Magnitsky, mort en prison et accusé de fraude alors qu'il a justement révélé des fraudes et les manipulations de blanchiment d'argent, lesquelles impliquaient des officiels russes y compris dans la police ou la justice. Nous demandons donc l'interdiction d'entrer sur le territoire de l'Union européenne pour les personnes couchées sur cette liste et le gel de leurs avoirs en Europe. Nous avons été très satisfaits de la dernière résolution du Parlement européenne, et attendons encore des réactions du Conseil européen et puis bien sûr la réaction de la France.

D'autres pays de l'Europe de l'Est, comme le Belarus ou l'Ukraine,

² Année où débutent les grandes purges staliniennes au sein du Parti communiste de l'Union soviétique.

Russie, Ukraine : la « nouvelle vague féministe » face aux dérives autoritaires

Les années 2010 ont vu naître dans l'espace post-soviétique de nouvelles formes de contestation du pouvoir et de ses abus, avec à leur tête de jeunes urbains utilisant, parfois à l'extrême, l'humour et la provocation, pour répandre leurs idées à l'aide des nouveaux moyens de communication.

Par **Virginie Gorson-Tanguy**

► **connaissent des situations où la liberté d'expression (liberté de la presse, de création, des médias...) n'est pas respectée. Les organisations de défense des droits de ces différents pays sont-elles en contact et œuvrent-elles à faire converger leurs efforts ?**

Notre association travaille essentiellement à défendre les droits de l'Homme en Russie. Nous avons créé un réseau informel d'associations sœurs nées à peu près à la même période, c'est-à-dire à la période post-élections législatives de décembre 2011. Ces associations sont basées à Londres et à Berlin, mais nous avons aussi des contacts en Belgique, en Espagne et même au Japon. Après, concernant des associations sur place, il y a bien sûr des liens très forts entre notamment des militants de droits de l'Homme et des militants politiques en Russie et en Ukraine. Cela se traduit par des correspondances, des débats, des échanges ou l'hébergement mutuel des militants, même si les problématiques sont à la fois proches et spécifiques selon les pays.

Les activistes des droits des femmes ont trouvé une place au sein de ce mouvement social qui renouvelle les discours et les méthodes d'action, mais qui subit de plein fouet la répression du pouvoir quand il devient trop gênant. A la une depuis plusieurs mois, les FEMEN en Ukraine et les Pussy Riot en Russie sont les symboles de cette nouvelle génération, de cette « nouvelle vague féministe » qui lutte à sa manière pour le respect des droits des femmes et des droits de l'Homme en général, au nom de la liberté et de la démocratie.

Nouveaux modes d'action : provocation et médiatisation

Les FEMEN et les Pussy Riot sont indéniablement le nouveau fer de lance du féminisme qui, depuis une dizaine d'années, s'était essouffé dans l'espace post-soviétique. L'élan porté par de nombreuses femmes dans les années 1990 s'était en effet largement émoussé face à des structures de pouvoir ne leur laissant guère de place malgré les promesses, mais aussi à une nouvelle génération qui ne semblait pas sensible à leurs idées et méthodes. Si les FEMEN et les Pussy Riot reprennent dans les grandes lignes

les revendications de leurs aînées sur l'égalité économique, politique et sociale entre les hommes et les femmes, elles modifient radicalement la façon de les exprimer.

Pour se faire entendre en effet, les nouvelles féministes n'organisent ni des conférences ni de grandes marches mais des actions courtes, visuellement marquantes et politiquement incorrectes. Alors que le féminisme a beaucoup lutté contre la réduction du corps de la femme à un objet, les FEMEN utilisent volontairement leur corps comme instrument politique : depuis 2010, à chacune de leurs actions, leurs seins nus sont couverts de slogans, plus ou moins radicaux ou provocants (« Les policiers sont des violeurs... »). Ce mode d'action a été adopté deux ans après la création du collectif car jugé très efficace en terme de communication : l'effet de surprise laisse le temps aux activistes de s'assurer que leur message passe, et leur nudité les protège paradoxalement dans un premier temps des violences. Les Pussy Riot ont quant à elles à de nombreuses reprises décrit leurs activités comme « de la politique sous forme d'art », à l'instar du groupe d'artistes-activistes Voïna (« guerre » en russe), qui s'est rendu

notamment célèbre en dessinant un phallus géant sur un pont relevé, en face du ministère de l'Intérieur : leurs chansons punks sont mises en scène dans des lieux emblématiques, avec cagoule et vêtements colorés comme signe distinctif. La provocation par l'image est une nécessité pour faire exister des idées peu ou pas représentées dans un système politique verrouillé, pour « mettre le doigt sur les plaies du système », comme l'a expliqué Nadejda Tolokonnikova, une des Pussy Riot, au cours de leur procès.

Des revendications politiques

Pour ces militantes, l'enjeu est double : renouveler le discours féministe en affirmant le rôle des femmes dans les mouvements sociaux et politiques, mais aussi être un des vecteurs de l'opposition au pouvoir autoritaire. Les messages portés par les Pussy Riot et les FEMEN reprennent les discours féministes autour de l'égalité entre les hommes et les femmes, du respect du corps de la femme, de la lutte contre la prostitution... La première action des FEMEN, en 2008, dénonçait ainsi la prostitution des femmes ukrainiennes dans les réseaux en Europe occidentale. Ces nouveaux collectifs, composés exclusivement de jeunes femmes, ont rapidement pris position hors du cadre de revendications féministe proprement dit : dans leurs actions les jeunes femmes dénoncent la corruption et les abus de la classe politique, les liens incestueux entre l'Etat et l'Eglise, la manipulation médiatique... Les FEMEN ont même hésité à participer aux élections parlementaires. Les revendications des deux collectifs ont un écho international indéniable, car elles se réfèrent aux principes universels de liberté d'expression, de démocratie et d'égalité. Le collectif ukrainien a développé

une dimension internationale dans ses actions, en soutenant par exemple le combat des Soudiennes interdites de conduite, en protestant contre la répression des journalistes en Géorgie ou en menant des manifestations hors des frontières ukrainiennes en Russie, en Biélorussie ou en France. Une des activistes, Inna Chevchenko, réfugiée en France depuis août 2012, a ouvert un « centre international d'entraînement féministe » dans le quartier de la Goutte d'Or à Paris : se réclamant de nouveaux concepts tels que le « pop féminisme » ou le « sextrémisme », les FEMEN ont pour objectif de former un maximum de militantes féministes à leurs méthodes. En bouleversant les codes de la protestation, les normes sociales relatives aux femmes, de manière amusante ou particulièrement choquante, les jeunes femmes cherchent à attirer l'attention et à faire circuler le plus massivement possible leur message. Internet est leur principal outil de communication : sites dédiés, pages ou groupes sur les réseaux sociaux, vidéos et images sur les plateformes prévues à cet effet... contournant la censure ou l'autocensure des médias classiques de leur pays, elles parviennent à toucher une foule d'indécis, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières de leur pays. Il est néanmoins difficile d'affirmer que ces nouveaux collectifs féministes recueillent un soutien général au sein de leur pays : un sondage réalisé par le centre indépendant Levada au mois d'octobre révèle par exemple que 43% des Russes estiment que la condamnation des trois membres des Pussy Riot (à deux ans de prison) est une sanction insuffisante. Les médias officiels nationaux sont particulièrement virulents à leur encontre, et ont mené ces derniers mois de larges campagnes de dénigrement. Accusées d'immoralité, de non respect des valeurs traditionnelles

ou encore de travailler pour et avec le soutien de l'étranger, elles n'ont eu que peu de moyens de se défendre dans leur propre pays, alors que les médias occidentaux ont largement répercuté leurs messages.

Victimes de la répression

Si leur mode d'action a pu les protéger, les activistes des FEMEN subissent de nombreuses pressions et menaces de la part des pouvoirs qu'elles contestent. En Ukraine, souvent détenues à l'issue de leurs manifestations, elles ont été accusées de multiples reprises de « hooliganisme » et condamnées à payer des amendes. Surveillées et suivies, certaines d'entre elles ont été obligées de déménager à plusieurs reprises pour échapper aux visites répétées d'agents en civil. En décembre 2011, à l'issue d'une action contre le président biélorusse Alexandre Loukachenko à Minsk, trois activistes ont été arrêtées. Insultées et menacées de mort, elles ont finalement été abandonnées nues dans une forêt à la frontière ukrainienne. La situation politique en Ukraine se dégrade et leur action de soutien aux Pussy Riot leur a récemment valu de nouvelles menaces, cette escalade répressive témoignant de la similitude des combats de ces deux collectifs.

En organisant leur prière punk appelant « la Saint Vierge à chasser Poutine » dans la cathédrale du Christ Sauveur à Moscou le 21 février 2012, les Pussy Riot ne s'attendaient sans doute pas à ce qui allait suivre. Pour Katia Samoutsevitch, Nadejda Tolokonnikova et Maria Alekhina, ce n'était qu'un « chant de 30 secondes », une « petite action drôle et dérangeante » qui avait vocation à dénoncer les collusions entre l'Eglise et le régime en place,

en particulier le soutien du patriarche Cyrille au président Vladimir Poutine et à son parti Russie Unie. Le 17 août dernier, les trois femmes ont pourtant été condamnées à deux ans de prison ferme pour « vandalisme aggravé, incitation à la haine religieuse et sabotage des valeurs et du fondement spirituel du pays », après un procès inique et qui a mis en lumière les graves dysfonctionnements du système judiciaire russe, utilisé par le pouvoir comme arme politique contre ses opposants. Alors que l'action revendicative des jeunes femmes était de nature politique, l'accusation a uniquement porté sur son caractère prétendument « blasphématoire » et sur l'« insulte » qui aurait été faite à la foi des orthodoxes russes. Katia Samoutsevitch a finalement été libérée en appel le 10 octobre 2012, mais ses deux camarades ont été envoyés dans deux camps différents, à Perm et en Mordavie, malgré les nombreux appels internationaux à leur libération immédiate. Deux autres membres du collectif sont actuellement en fuite, ayant réussi à échapper à leur arrestation en mars 2012.

La médiatisation du procès des Pussy Riot et la mobilisation internationale ont sans doute permis aux trois jeunes femmes d'échapper à une peine encore plus lourde et injuste que celle qui leur est infligée actuellement et à leur message d'être répercuté largement, mais ce n'est bien qu'une maigre consolation pour ses activistes qui ont payé très cher d'avoir, durant quelques secondes, défié le pouvoir russe. Ce procès s'inscrit dans une vague d'arrestations et de condamnations visant ces activistes de la contestation qui ont secoué la Russie après les élections très controversées de 2012. Les Pussy Riot ont été victimes d'un nouveau tour de vis, policier mais également législatif, du pouvoir russe afin d'étouffer toute velléité d'opposition à son encontre.

La liberté d'expression en Russie : journalistes, artistes et écrivains persécutés

Depuis quelque mois, le nom de Pussy Riot, groupe de musique russe de 12 personnes reconnaissables à leurs cagoules de couleur et connues pour leurs performances « choc », est devenu synonyme d'entraves à la liberté d'expression. En effet, l'emprisonnement de trois membres du groupe en octobre 2012 a enflammé le débat et le conflit qui les oppose à l'État est devenu un symbole de lutte pour les défenseurs de la liberté d'expression en Russie et dans le monde.

Par **Eleni Polymenopoulou**, maître de conférences à la Faculté de Droit de l'Université de Brunel, Londres

La performance qui a coûté aux trois membres du groupe une peine de privation de liberté a eu lieu en mars 2012. Trois membres du groupe, Nadezhda Tolokonnikova, Maria Alyokhina, et Ekaterina Samutsevich ont été poursuivies pour hooliganisme et incitation à la haine religieuse (art. 213 et 282 du Code pénal) et mises en détention provisoire. En première instance, pendant que des dizaines d'organisations de défense des droits criaient leur soutien, les trois femmes ont été condamnées à deux ans de prison. La Cour d'appel de Moscou a confirmé le verdict, sans retenir aucune circonstance atténuante – telle que, par exemple, le fait que deux des détenues étaient de jeunes mères ; seule Ekaterina Samutsevich a été libérée.

Quelle est alors la réalité de la « liberté d'expression »? Son essence n'est-elle pas justement de pouvoir exprimer même des opinions différentes, ou choquantes? Dès 1976, la Cour européenne des droits de l'Homme avait affirmé à l'occasion

de l'affaire Handyside que « la liberté d'expression constitue l'un des fondements essentiels d'une société démocratique, l'une des conditions primordiales de son progrès et de l'épanouissement de chacun » et qu'elle « vaut non seulement pour les informations ou les idées accueillies avec faveur, ou considérées comme inoffensives ou indifférentes, mais aussi pour celles qui heurtent, choquent ou inquiètent l'État ou une fraction quelconque de la population », car « ainsi le veulent le pluralisme, la tolérance et l'esprit d'ouverture sans lesquels il n'y a pas de société démocratique ». Or, autant cette affirmation semble claire, autant en tracer en pratique les limites est une tâche extrêmement difficile.

De fait, la Russie tient toujours la première place au plan des violations des droits de l'Homme, avec plus d'un quart de toutes les requêtes déposées auprès de la Cour européenne des droits de l'Homme¹. La plupart de ces requêtes ne concernent pas la liberté d'expression mais plutôt le droit à la vie –

particulièrement les violations de ce droit dans la région caucasienne, où exécutions extrajudiciaires et disparitions forcées sont régulièrement signalées. Ceci étant dit, les enjeux de la liberté d'expression en Russie ne peuvent être appréhendés que dans leur globalité.

Malgré la transition post-soviétique, la liberté d'expression n'est toujours pas restaurée en Russie. Vladimir Poutine, à l'instar de ses prédécesseurs avant 2001, a réussi, en effet, à rompre avec toute idée de pluralisme et à construire une panoplie de lois contre les médias indépendants et les artistes dissidents. Le passé de la Russie et l'absence de liberté d'expression véritable tant sous le règne du Tsar que pendant l'époque soviétique sont, évidemment, les premières raisons pour lesquelles cet État rencontre des difficultés pour achever la transition démocratique, respecter ses minorités et se conformer aux exigences de la communauté internationale. La liberté d'expression en Russie se situe quelque part entre la persécution, la répression et la guerre contre le terrorisme ; le procès des Pussy Riot n'est que la pointe visible d'un sombre iceberg.

Libertés individuelles : censure et répressions

Les restrictions à la liberté d'expression sont principalement de trois sortes. D'abord, il s'agit des restrictions fondées sur la nécessité du maintien de l'« ordre public » et de la « sécurité nationale ». Ensuite, des restrictions fondées sur le maintien des mœurs publiques et la protection des croyan-

ces religieuses, par le biais des délits d'outrage à la religion et d'incitation à la haine religieuse. Il s'agit enfin de la censure, à savoir, de la restriction de l'expression (sans considération de conditions particulières), ou bien parfois, de l'autocensure, à savoir, la censure imposée par soi-même faute de courage ou d'éducation, et qui peut éventuellement être plus dangereuse encore que la censure. Face aux contestations de la société civile, des écrivains ou des artistes, des journalistes ou des minorités, plusieurs options sont mises en avant par le gouvernement pour les neutraliser et assurer le maintien du status quo politique.

La première option de « neutralisation » passe par des attaques personnelles, la persécution, la détention et l'application de traitements inhumains à l'encontre des journalistes, des artistes et des écrivains. Il s'agit d'attaques illégitimes et illégales, qui ne sont justifiées ni par la loi nationale, ni a fortiori par le droit international. En effet, comme le relève Nadia Azhgikina, journaliste et militante russe, la Russie est la première État après l'Iraq pour les meurtres contre des journalistes (200 noms publiés en 2006 d'après une enquête du Centre pour le journalisme en situations extrêmes) et pour l'absence d'investigations sur ces meurtres. Cet auteur estime que cela relève d'un laisser-faire politique et de coordination entre les médias et les autorités judiciaires².

La deuxième option consiste à utiliser de façon disproportionnée, abusive et injustifiée des lois pénales pour imposer le silence à tout ce qui est

considéré comme dangereux. En effet, depuis les années 2000, l'art. 282 du Code pénal russe (qui punit le terrorisme et l'incitation à la haine, entre autres, religieuse) a été plusieurs fois utilisé à l'encontre des journalistes, des critiques du gouvernement, des dissidents politiques, des artistes, des écrivains et des musiciens.

Outre de nombreux assassinats et disparitions forcées, on peut citer la condamnation en 2006 du journaliste Stanislav Dimitrievski pour avoir publié des articles dans le journal tchéchène séparatiste « Pravovqschitchita » ; la condamnation de l'éditrice de la Région Nash, Anna Smimova, également en 2006, à payer une amende de 100 000 roubles (3 000 euros) pour avoir reproduit les caricatures de Mahomet, publiées la première fois par le journal danois Jyllands Posten, dans une édition spéciale de l'hebdomadaire local ; à la persécution du plasticien Alexander Shchednov, en 2009, qui a été arrêté pour avoir créé un collage représentant Vladimir Poutine à l'occasion d'une exposition de ses œuvres dans la ville de Voronezh ; ou bien, la persécution du chanteur de rap Ivan Alekseev lui aussi arrêté et emprisonné pour hooliganisme en août 2010 ; l'affaire d'Oleg Yanoushevsky et les attaques violentes contre le Musée Sakharov³, le mandat d'arrêt à l'encontre des membres du collectif Voina en 2011 ou encore l'emprisonnement des membres de l'« Émeute de Minet » en 2011. On saisit alors que la controverse autour de la performance du groupe Pussy Riot n'est que l'incident le plus récent d'une longue liste d'activités dissidentes.

¹ Voir les statistiques, le rapport annuel de la Cour et le tableau de violations par article et par État (2011), disponibles sur www.echr.coe.int/ECHR/FR/Header/Reports+and+Statistics/Statistics/Statistical+data/

² N. Azhgikina, « The struggle for press freedom in Russia » in : B. Beumers, S. Hutchings et N. Rulyova (dir.), *Globalisation, Freedom and the Media after Communism*, Routledge, 2009, p. 3-19.

Dans ses observations de 2009, par exemple, le Comité des droits de l'Homme, organe onusien qui vise à la bonne application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques « note avec préoccupation que les professionnels des médias continuent à faire l'objet de procès et de condamnations fondés sur des motifs politiques et, en particulier, que l'application concrète de la loi sur les médias ainsi que le recours arbitraire aux lois sur la diffamation ont eu pour effet de dissuader les médias de rendre compte de façon critique d'importantes questions d'intérêt public, ce qui a eu un effet préjudiciable sur la liberté d'expression dans l'État partie ».

La propagande officielle est la troisième option. Elle est mise en œuvre par exemple, par la nomination de personnes « amies » aux postes clés. Cette propagande est d'ailleurs plus ou moins évidente selon les périodes. Par exemple, comme le remarque l'universitaire Aglaya Snetkov les médias russes ont subi avant les élections de 2008 un « nettoyage idéologique ». Ce nettoyage a consisté en de nombreuses initiatives visant à établir un ordre d'État dans les médias. Tout d'abord, le remplacement des éditeurs, ou des directeurs des chaînes de radio et de la télévision étatiques par des partisans du gouvernement comme, par exemple, l'éditeur du journal « Izvestiya », Raf Shakirof, forcé de démissionner en 2004 ou encore Garry Kasparov, propriétaire de « Novaya gazeta » et défenseur des droits de l'Homme, remplacé à la tête du journal.

Une option supplémentaire pour neutraliser les dissidents et assurer le maintien du statu quo politique passe par des politiques discriminatoires, accompagnées par l'absence de mesures positives pour la participation à la vie culturelle. En effet, la Russie fait preuve d'une longue tradition de discrimination à l'encontre des minorités ethniques et religieuses (Roms, Juifs, Tchétchènes, Meskhètes ou autres Caucasiens)⁴. Ces discriminations se traduisent par des manifestations générales de haine, d'hostilité, de violence policière et le refus de l'administration de coopérer avec les militants et organes internationaux de protection des droits de l'Homme.

La liberté d'expression est la base du pluralisme et de l'égalité, et le fondement de toute société juste. N'est-ce pas la raison pour laquelle la Russie d'aujourd'hui, comme la Russie tsariste auparavant, a tant peur de ses intellectuels, de ses journalistes et de ses artistes? Les autarcies ont toujours peur des changements - ces changements que seuls l'absence de censure et l'accès libre à l'information peuvent amener. Or, à qui appartient la Russie, sinon au peuple russe? Le peuple a le pouvoir, et pour cette raison doit pouvoir s'exprimer comme il veut, quand il veut. Liberté d'expression et démocratie sont, effectivement, liées. Sans liberté d'expression, les violations massives des droits de l'Homme risquent de ne jamais s'arrêter. L'état déplorable actuel de la liberté d'expression en Russie est malheureusement l'indice d'une crise profonde des institutions démocratiques.

Éléments de discrimination dans la Constitution russe

Des éléments de restriction de la liberté d'expression se trouvent dans le texte-même de la Constitution ou de lois russes et ont à plusieurs reprises provoqué des réactions des organes de protection des droits de l'Homme, y compris les Comités onusiens qui visent l'application du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (signé en 1966, ratifié par la Russie en 1973 et mis en vigueur en 1976) et de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (signée en 1966, mise en vigueur en 1969 et ratifiée par la Russie en 1969).

La liberté de pensée et de parole, ainsi que le « pluralisme idéologique » sont garantis dans la nouvelle Constitution russe (1973/1993). Or, elle garantit seulement la liberté « de pensée et de parole », et non pas de manière générale « la liberté d'expression » ou la « liberté des arts et des sciences » - comme c'est le cas, par exemple, pour le travail (l'art. 37 § 1 de la Constitution garanti que « le travail est libre » sans aucune qualification). De même, le droit de « rechercher, d'obtenir, de transmettre, de produire et de diffuser librement des informations » est accompagné de la condition que cette diffusion doit être légale (« par tout moyen légal ») et en précisant que « la liste des informations constituant un secret d'État est fixée par la loi fédérale ». Une certaine « liberté de l'information de masse » est garantie dans l'art. 29 § 5 de la Constitution, accompagné par l'énoncé de l'interdiction de la censure.

¹ Voir le rapport sur Oleg Yanushevsky sur : www.article19.org/pdfs/press/statementoyanushevsky.pdf

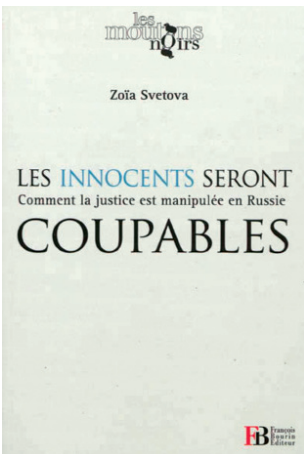
² Amnesty International, Discrimination on grounds of race in the Russian Federation, 2003, disponible sur www.amnesty.org/russia/minorities.html

L I R E



Tania Rakhmanova, « Au cœur du pouvoir russe. Enquête sur l'empire Poutine », La Découverte, 2012

Tania Rakhmanova, journaliste et réalisatrice, nous entraîne dans les méandres de la vie politique russe de l'ère Poutine. Dès les débuts de son élections à la tête du pays en 2000 jusqu'à la récente élection présidentielle, nous pouvons suivre comment cette ex-république soviétique s'est lentement transformée en régime autoritaire et liberticide : instrumentalisation de la guerre en Tchétchénie, manipulation et contrôle des médias, assassinats de journalistes n'en sont que quelques facettes. Un livre indispensable pour comprendre les enjeux et les ressorts du pouvoir dans la Russie actuelle.



Zoïa Svetova, « Les innocents seront coupables. Comment la justice est manipulée en Russie », Éd. François Bourin, 2012

Journaliste et militante connue des droits de l'Homme en Russie, Zoïa Svetova s'attache depuis plus de dix ans à ausculter le système judiciaire russe, explorant les tribunaux, rencontrant les magistrats et visitant les prisons. Dans cet ouvrage, elle essaie à partir de cas particuliers, notamment celui du chercheur Igor Soutiaguine (scientifique abusivement condamné à 15 ans de prison pour espionnage) et de la jeune tchèque Zara Mourtazalieva (prétendument terroriste, envoyée en camp de détention pour huit ans et demi) de démontrer comment la justice est manipulée en Russie et comment « La Russie est un pays sans justice, où seuls ceux qui ont de l'argent et du pouvoir ont des droits ».

Parmi les exemples qu'elle donne, certains d'entre eux sont morts des mauvais traitements infligés en prison, d'autres attendent dans les camps, d'autres tentent de se reconstruire. Ils ne sont que les plus connus des milliers de personnes qui tombent dans la machine à broyer où aux consignes politiques s'ajoute une corruption galopante. C'est un livre glaçant qui démonte les manipulations de la justice russe. On y apprend comment les preuves sont fabriquées, comment les verdicts sont déterminés à l'avance, comment les jurés sont sélectionnés à dessein, au mépris de la loi. Ce qui transparait, c'est un système qui ne sert que les intérêts de ceux qui le téléguident. Les témoignages de Vassili Alexanian, ancien collaborateur de Mikhaïl Khodorkovski, et de l'avocat Sergueï Magnitski, qui ont payé de leur vie leur refus de se prêter à ces manipulations, viennent confirmer, à la fin de ce livre, de manière dramatique, le récit de Zoïa Svetova.

A.T.

Voir aussi : B. Beumers, S. Hutching et N. Rulyova (dir.), « Globalisation, Freedom and the Media after Communism. The Past as Future », Routledge, 2009 (en anglais).

Contact : communication@ldh-france.org
 en mentionnant en objet « Lettre Europe centrale et orientale ».